dent à une réduction des crédits pour protester contre le projet formé par le ministère de la guerre et ce, malgré l'opposition de la municipalité, et même du ministère des Travaux publics, d'agrandir le parc d'artillerie de Lyon, en prenant comme agrandissement, le terrain destiné à la création d'un port fluvial de cette ville.

UN INCIDENT

M. Herriot se plaint que la municipalité n'ait pas été consultée. Un vif incident s'ouvre à ce sujet entre le commissaire du gouvernement directeur des établissements d'artillerie et le député du Rhône. La Chambre s'étonne un peu du ton d'âpreté que prend la discussion de cette question locale entre M. Herriot, d'une part, et MM. André Lefèvre et Maginot, d'autre part.

L'amendement de M. Herriot, combattu par le gouvernement, est repoussé par 306 voix contre 191.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi matin; la séance est levée à 19 h. 30.

Séance jeudi matin, à 9 h. 30.

M. Loucheur en Suisse

La conférence de Bâle

Bâle, 29 novembre. — Invité par la Société d'études françaisse de Bâle, M. Loucheur, député et ancien ministre français, a parlé au Casino, des causes et remèdes des malaises de l'Europe.

Etablissant un parallèle entre la situation économique et financière de la France et de l'Allemagne, M. Loucheur a parlé des efforts immenses faits par la France pour la restauration de ses provinces dévastées. Par ses impôts et ses emprunts intérieurs, la France a réuni des sommes fantastiques pour mener cette tâche à bien.

L'ancien ministre des régions libérées a repoussé catégoriquement les propos qui tendent à faire croire que la France est un pays militariste. Puis il a abordé l'examen de la situation de l'Allemagne.

Nous ne voulons pas perpétuer la haine parce que nous ne voulons pas perpétuer la guerre. La France n'a pas l'intention d'abuser des droits qu'elle tient de la victoire, et elle ne veut pas recevoir de l'Allemagne plus qu'il ne lui revient légitimement.

Il est vrai que l'Allemagne est dans une situation tragique: le mark est déprécié dans des proportions colossales, mais ce n'est pas la faute des réparations, car comparativement aux dépenses de la France, l'Allemagne n'a payé que fort peu pour la reconstruction.

En terminant, M. Loucheur a déclaré qu'après la guerre de 1870-71, la France fit bien d'autres efforts pour s'acquitter de ses dettes de guerre. On vit alors des citoyens français, animés d'un bel esprit de patriotisme, mettre leurs titres étrangers à la disposition de l'Etat.

LA RATIFICATION des Accords de Washington

Voilà près d'un an qu'ont été signés à Washington le traité de garantie du Pacifique et une convention limitant les armements navals. Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon ont déjà ratifié ces accords. On attend les ratifications de la France et de l'Italie.

La « Chicago Tribune » a publié à ce sujet une interview de M. Leygues, président de la Commission des affaires étrangères à la Chambre. M. Leygues a démenti les déclarations qui lui avaient été prêtées à propos du sentiment de la Commission sur cette question ; il a ajouté que les députés chargés d'examiner l'affaire n'ont pas encore été mis en possession des documents qu'ils avaient demandés, et que, par suite, leur étude n'est pas commencée.

On ne peut qu'être surpris d'un si long retard. La convention relative aux armements navals soulève chez nous des objections très fondées que M. Le Cour Grandmaison a parfaitement exprimées dans son interpellation du mois de mars dernier. Mais ces objections ne visent pas le principe de l'accord.

Le gouvernement, du reste, a pris position. Non seulement il a proposé la ratification pure et simple, mais le ministre de la marine a prononcé, il y a quelques jours, en défendant le projet de réorganisation des arsenaux, des paroles qui soulignent son adhésion. Parlant des cuirassés, il a dit :

— Même dans la limite qui nous serait réservée par les accords de Washington, il ne peut pas être question d'en construire, et cela pour quatre raisons.

Et après avoir énuméré ces raisons — situation financière, insuffisance de nos flottilles, incertitude sur le meilleur type de cuirassé, manque de grandes cales de construction et de radoub — le ministre a ajouté, sans qu'aucun député protestât :

— L'état-major général de la marine, aussi loin que peuvent aller les prévisions en matière de constructions navales, c'est-à-dire pour une période d'une dizaine d'années, ne prévoit pas la mise en chantiers de capital ships.

Or, à Washington, on n'a limité que la construction des cuirassés et celle des navires porte-avions (dont nous n'avons entrepris aucun). Les Etats-Unis y attachent une si grande importance qu'ils ont décidé de surseoir à la destruction des navires qu'ils ont en excédent, jusqu'à ce que toutes les puissances signataires aient ratifié le traité. Dans ces conditions, ne vaudrait-il pas mieux en finir, quitte à apporter aux textes, les réserves jugées nécessaires, que laisser croire à notre intention de ne pas résoudre le problème?

L. F..

Une proposition de MM. Evain et Escudier pour un droit unique dans les restaurants

Paris, 29 novembre. — MM. Evain et avait été arrêté.

Paul Escudier, députés de la Seine, s'élevant contre l'enchevêtrement des textes de loi fixant le montant des taxes applicables aux restaurants, ont déposé une proposition tendant à créer un droit unique de 25 p. 100 pour la première catégorie, de 12 p. 100 pour la deuxième, et de 6 p. 100 pour les autres établissements. Les bals de sociétés, bals forains ou occasionnels seraient d'office classés dans la catégorie la moins imposée. Quant aux soupers-concerts, ils ne seraient pas assujettis à ce droit, mais seulement à la taxe sur le chiffre d'affaires.

LE CHOMAGE chez les inscrits maritimes de Marseille

Une requête au Consul des Etats-Unis

Paris, 29 novembre. — M. Mattéi, secrétaire général des inscrits maritimes, vient d'adresser au consul général des Etats-Unis de Marseille une lettre dans laquelle il l'informe que, ayant reçu de l'inscription maritime l'autorisation nécessaire, plusieurs marins sans travail en France seraient désireux de servir dans la flotte commerciale des Etats-Unis. En terminant, M. Mattéi exprime l'espoir que cette offre sera transmise au gouvernement des Etats-Unis, ce qui diminuerait grandement le chômage que la corporation subit par l'intrusion de non-professionnels.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

La Conférence pourra-t-elle se poursuivre malgré la rupture anglo-grecque ?

Les Anglais le pensent. — En attendant, les travaux continuent

Lausanne, 29 novembre. — La rupture des relations diplomatiques entre la Grande-Bretagne et la Grèce a posé une grave question devant la Conférence.

Les membres de la délégation grecque sont profondément affectés des événements qui

M. TCHITCHERINE
qui est en route pour Lausanne

viennent de se dérouler à Athènes et se demandent quel en sera l'effet sur la Conférence.

Quant aux Anglais, ils paraissent penser que la Conférence actuelle peut se poursuivre malgré cette rupture.

M. Venizelos a assisté, ce matin, comme si rien ne s'était passé, à la séance de la sous-commission militaire qui continue à s'occuper de la démilitarisation des îles de l'Egée. Ce fait infirme le bruit de la démission de M. Venizelos qui courait hier.

M. Bénès, ministre des Affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie, est arrivé ce matin.

UN INCIDENT A LA SEANCE DE LA COMMISSION MILITAIRE

Lausanne, 29 novembre. — Un incident s'est produit au cours de la séance de la Commission militaire, qui s'occupait, mercredi matin, de la démilitarisation des îles de la Mer Egée.

Au moment où l'on abordait l'examen du statut des îles de Tenedos, d'Imbros et de Samothrace, qui se trouvent à l'entrée des Dardanelles, les délégués turcs objectèrent, qu'à leur avis, il était impossible de discuter utilement de cette question en l'absence des représentants de la Russie.

Ils ajoutèrent qu'ils ne quitteraient pas la séance au cas où la sous-commission serait d'un avis différent, mais qu'ils se verraient dans l'obligation de garder le silence.

C'est ce qu'ils firent d'ailleurs, au cours de la discussion qui suivit.

UNE ENTREVUE DES MINISTRES DE LA PETITE ENTENTE

Lausanne, 29 novembre. — M. Bénès, ministre des Affaires étrangères de Tchéco-Slovaquie, et M. Nintchitch, ministre des Affaires étrangères de Yougo-Slavie, se sont réunis chez M. Ducas, ministre des Affaires étrangères de Roumanie. Ils ont eu un échange de vues sur la situation intéressant leur pays; ils ont constaté leur parfaite identité de vues.

Ce serait une erreur de penser, affirme-t-on, que les conversations des trois hommes d'Etat puissent viser à la constitution d'un front antirusse. Mais il est vraisemblable que l'on a envisagé les répercussions que pourraient avoir en Europe centrale, les mesures qui seraient prises éventuellement contre l'Allemagne.

LA DELEGATION RUSSE DE PASSAGE A BERLIN

Berlin, 29 novembre. — La délégation russe, conduite par M. Tchitchérine, arrivera à Berlin jeudi matin. Elle repartira, le soir même, pour Lausanne.

On croit que certaines personnalités russes actuellement à Berlin, notamment M. Krassine, se joindront à la délégation.

LE VICE-AMIRAL KEYS EST PARTI POUR LAUSANNE

Paris, 29 novembre. — On apprend de Londres que le vice-amiral Sir Roger Keys, qui commanda pendant la guerre l'escadrille de Douvres, est parti aujourd'hui pour Lausanne, où il prendra part aux discussions, en qualité d'expert naval.

LA MISSION DE Mgr MAGLIONE

Rome, 29 novembre. — Dans les milieux du Vatican, on assure que Mgr Maglione n'a pas été envoyé à Lausanne en qualité d'observateur, mais qu'il aura à se mettre en contact avec certaines délégations.

Le Saint-Siège considère avec le plus vif intérêt le sort des minorités catholiques et aussi des minorités chrétiennes.

L'EX-KHEDIVE D'EGYPTE S'EST ENTRETENU AVEC ISMET PACHA

Lausanne, 29 novembre. — L'ex-khédive d'Egypte, Abbas Hilmi est venu s'entretenir à Lausanne-Palace, avec Ismet Pacha qui lui a, peu après, rendu sa visite.

Bien que leur conversation n'ait eu, dit-on, dans les milieux turcs, aucune importance politique, la délégation égyptienne nationaliste a vu, d'un mauvais œil, cette prise de contact.

FAUSSES NOUVELLES

Paris, 29 novembre. — On s'étonne à Paris des bruits qui ont été mis en circulation, à l'étranger d'après lesquels les débats de la Conférence de Lausanne auraient pris une mauvaise tournure et feraient présager une rupture des négociations.

Ces bruits ne reposent sur aucun fondement et la Conférence de Lausanne, malgré les difficultés inhérentes à sa tâche, poursuit ses travaux normalement. On est même tenté de se demander si ces fausses nouvelles ne sont pas propagées en vue de favoriser des spéculations sur la change.

M. Clemenceau en Amérique

DISCOURS DU «TIGRE» A CHICAGO

Chicago, 29 novembre. — L'immense salle de l'Auditorium où M. Clemenceau a fait sa troisième conférence, contenait plus de cinq mille personnes.

A son entrée dans la salle, M. Clemenceau a été l'objet d'ovations enthousiastes.

LE GENERAL DICKINSON

Le général Dickinson, ancien ministre de la Guerre, a reçu l'ancien président du Conseil français au nom du Comité des relations extérieures.

De nouveau, a-t-il dit, nous allons savoir ce que fut la guerre; que la France est et continuera à être notre première ligne de défense, si l'Allemagne impérialiste assaillait encore la civilisation: que la France est saignée à blanc; que l'Allemagne redevient dangereuse; que la France, qui est seule à supporter la vengeance de l'Allemagne, ne peut pas démobiliser: que l'Allemagne doit savoir absolument que si elle attaque injustement la France, les Etats Unis et l'Angleterre accourront pour la défendre.

LE GENERAL DAWES

Le général Dawes a ensuite pris la parole en ces termes:

Dans la discussion des questions internationales, nous voulons écouter l'homme qui croit ce qu'il dit et qui dit ce qu'il pense.

Le général Dawes a ajouté:

Vous avez fait l'éloge du soldat américain; je vous dirai des choses que tout le peuple américain pense; nous avions au front, au moment de l'armistice, un million d'hommes.

A ce moment, la France en avait enterré 1.300.000; vous ne devez pas craindre que l'Amérique et le monde le sachent.

Ils savent aussi que la France a été envahie, chaque 50 ans, depuis quinze cents ans, et ils considèrent que vous avez le droit de vous protéger vous-mêmes contre un nouveau désir de domination.

Les deux discours ont été acclamés.

M. CLEMENCEAU PARLE

Dans un anglais parfait, M. Clemenceau déclare tout d'abord:

Nous fûmes attaqués en 1914. La France tint seule les lignes. Si elles avaient été rompues que serait-il advenu de l'Angleterre et de l'Amérique?

Citant des chiffres, l'orateur montra la France envahie pendant quatre ans, la dévastation des régions les plus riches de la France, les pertes en hommes et il ajouta: « En 1918, avant l'armistice, après les pertes subies nous avions au front 361.000 hommes de plus qu'en 1914; cela éclaire la situation.

Puis, après avoir comparé les pertes de l'Amérique et celles de la France, M. Clemenceau dit: « L'Amérique a fait trop pour faire trop peu maintenant » et il ajoute: « Nous espérions que les dommages seraient payés. Ils ne l'ont pas été. J'entends dire que nous voulons écraser l'Allemagne. On n'écrase pas un débiteur. »

M. Clemenceau parle du budget de la France. Il montre que s'il est en déficit c'est que l'Allemagne ne paie pas.

Puis, étudiant le budget de l'Allemagne il explique comment celle-ci s'est mise elle-même dans une situation financière qui rend impossible tout paiement. « **L'Allemagne, dit-il, continue à préparer la guerre en fabriquant des armes et des munitions.** » Allez dans leurs collèges, dans leurs universités, vous y entendrez prêcher la haine de la France. Chez nous vous ne verrez rien de semblable.

M. Clemenceau rappelle comment l'Amérique se retira sans proposer de nouveaux arrangements et comment, au point de vue économique, elle nous a laissés en annonçant du jour au lendemain que les crédits étaient coupés. « Nous avions pourtant emprunté pour gagner la guerre commune. »

L'orateur évoque l'armistice, puis le traité pour lequel nous avons combattu et qui promettait ce que nous n'avons pas obtenu malgré la signature de trois pays. « Vous avez eu des soldats tués et vous avez dépensé largement de l'argent pour quelque chose, dit-il. Si rien n'a été obtenu, puis-je vous demander pourquoi? Quand je vous demande de vous occuper des affaires d'Europe, j'exprime le sentiment de tous les Français. Je vais vous quitter en renouvelant mon message de paix. **Je vois la guerre que le peuple français hait. Nous sommes un peuple de braves gens qui ne craint pas de combattre,** mais pas pour dominer. Si la France ne reçoit pas l'aide nécessaire, elle peut disparaître et si elle disparaît, le monde se demanderait un jour si ce qui a disparu, n'était pas ce qui lui donnait la vie.

LE MARÉCHAL FOCH se rendra en Ecosse au mois d'avril

Londres, 29 novembre. — On annonce que le maréchal Foch a promis d'aller en Ecosse au début du mois d'avril prochain, pour assister à un tournoi militaire et naval, qui se tiendra à Edimbourg, sous le haut patronage du Roi.

Pendant son séjour dans la capitale écossaise, le maréchal Foch sera l'hôte du général Sir Francis Davies.

Le maréchal en profitera pour visiter la pittoresque région du Lac Lemond.

A LA COMMISSION DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Le secret professionnel dans l'application de la loi sur les réparations. — Les primes pour surfaces ensemencées. — Les comptes du ravitaillement dans les communes

Paris, 29 novembre. — La Commission des Régions Libérées, réunie sous la présidence de M. Groussau, a décidé de repousser la proposition de M. Inghels, ayant pour objet la levée du secret professionnel dans l'application de la loi sur les réparations des dommages de guerre.

Elle a, d'autre part, émis un avis favorable à l'adoption du texte préparé par la Commission des Finances, comme suite à la proposition de loi de M. Gonnet, tendant à allouer pour les moissons de 1922 et 1923, des primes de surfaces ensemencées en blé, méteil et seigle dans les régions dévastées.

Saisie, enfin, par M. Constant Verlot, d'une circulaire de l'administration portant injonction aux maires des régions envahies, d'opérer, sous peine de poursuites, le reversement des sommes dues au titre du ravitaillement, elle a constaté que l'envoi de cette circulaire ne pouvait se concilier avec la nomination toute récente par le gouvernement d'une commission interministérielle chargée d'apurer les comptes du ravitaillement, et décide, en conséquence, de prier le gouvernement de dissiper les inquiétudes conçues à ce sujet par les municipalités intéressées.

La taxe sur le chiffre d'affaires

Un amendement exonérant les coopératives agricoles

Paris, 29 novembre. — M. Machet, sénateur de la Savoie, a déposé l'amendement suivant, modifiant l'art. 4, parag. 2 de la loi sur la taxe sur le chiffre d'affaires, amendement qu'a accepté la Commission sénatoriale d'agriculture:

Sont exonérés de tous droits sur le chiffre d'affaires, les coopératives agricoles, les unions et fédérations de syndicats et les syndicats agricoles effectuant des achats nécessaires à la culture et à l'élevage, conformément aux ordres passés par leur sociétaires et livrés à leurs adhérents sur wagon ou en magasin, ces associations ne devant percevoir sur la marchandise qu'un faible pourcentage fixé annuellement par le Conseil d'administration et indispensable pour couvrir les frais généraux.

LA VIE CATHOLIQUE EN ALSACE

III. — La Semaine des Catholiques — La démolition de l'ancienne mairie

Les nombreuses manifestations publiques que la Ligue des Catholiques d'Alsace a organisées avec tant de succès au cours de cette année, n'auraient été que fumée, vaine parade, ostentation pharisaïque si, au fond des cœurs, ne leur avait correspondu la flamme de la vie intérieure.

Il ne suffit pas de se dire catholique et de s'afficher comme tel une fois tous les six mois; il faut vivre en catholique, et cela partout et toujours. La vie intérieure doit être à la base de la vie extérieure. Nos actes, nos gestes religieux n'auront un sens, une portée, que s'ils sont l'expression d'une conviction sincère, d'une foi profonde.

Ceux qui ont assisté à nos congrès eucharistiques auront pu se convaincre que l'enthousiasme qui animait ces foules à genoux aux pieds de Dieu, partait d'un cœur véritablement religieux et que l'atmosphère de piété et de recueillement dans laquelle se sont déroulées toutes ces fêtes n'avait rien de factice et d'artificiel.

La « Semaine » d'études qui a précédé la mobilisation et la revue grandiose des forces catholiques, le dimanche 15 octobre, a permis de se rendre compte du degré de foi de nos populations et des progrès que fait dans les âmes la vie chrétienne. En établissant le bilan des résultats obtenus, des efforts dépensés, la Ligue s'est donné une base d'appréciation pour mesurer l'influence qu'elle peut exercer sur l'ensemble de la vie religieuse.

Il nous est impossible de résumer les innombrables travaux qui ont figuré sur le programme de cette semaine. Nous ne pouvons que caractériser d'un mot chacune des journées qui a été consacrée à un domaine particulier de l'activité catholique.

La « journée du lundi » a été attribuée à l'examen des « œuvres purement religieuses ». Dans la matinée, le très érudit chan. Gass a fait l'histoire des confréries, congrégations et sodalités, remontant jusqu'à leurs origines les plus lointaines et montrant leur développement au cours des âges. Une statistique de ces œuvres suivit cet exposé historique et établit la situation des confréries à l'heure actuelle.

L'après-midi, furent étudiés successivement: les relations qui doivent exister entre nos congrégations et nos cercles d'hommes et de jeunes gens, le mouvement eucharistique en Alsace, les soins religieux à donner aux émigrants et immigrants. L'assemblée a pris, finalement, un certain nombre de résolutions, dont l'une concerne le maintien, en Alsace, du repos dominical.

La « journée du mardi » a appartenu aux « œuvres de charité ». L'introduction des lois françaises d'assistance publique, les infirmières visiteuses, les initiatives de la Fédération de charité, les conférences de St-Vincent de Paul, les œuvres de la Protection de la Jeune Fille; tels furent les principaux sujets qui ont été discutés.

Le « mercredi » a été consacré à deux domaines: aux groupement masculins et aux œuvres féminines. On examine d'abord la Fédération des cercles avec ses 27 membres, dont 12.000 gymnastes, 2.700 musiciens, et 12.000 hommes; l'Avant-Garde du Rhin, les cercles d'études, les cercles eucharistiques, les sections théâtrales, les bons cinémas, les cours de perfectionnement de français, les cours professionnels, les bibliothèques, les salles de lecture, les caisses d'épargne. Puis c'est l'apostolat militaire, l'organisation des étudiants, celle des cheminots, celle de la jeunesse des campagnes, l'Œuvre du jeudi, qui font l'objet de rapports.

Parallèlement à cette réunion avait lieu dans un autre local le « Congrès des œuvres féminines », où furent mis en étude : l'œuvre des Noëllistes, les sections féminines de sports, les patronages, l'association des institutrices catholiques, les associations ouvrières et professionnelles, l'enseignement ménager. La Ligue Patriotique des Françaises et la Ligue des Femmes Françaises constituèrent, dans l'après-midi, une assemblée de plusieurs milliers de personnes.

Le « jeudi », consacré à l'« enseignement », fut la journée la plus importante. Après avoir examiné rapidement la question des internats de lycées et des écoles spéciales de la France, on passa au problème du maintien de l'école confessionnelle. MM. les députés Schuman, Brogly, M. le sénateur Delsor firent des exposés très écoutés. M. le colonel Keller parla de l'effort magnifique des catholiques de France. Après ces orateurs, Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, a élevé une protestation énergique contre l'introduction en Alsace des lois laïques. Les Alsaciens doivent par tous les moyens légaux s'opposer à l'introduction de lois qui blesseraient leur conscience et leur cœur de Français. Il s'agit de se grouper en vue de la résistance et de faire une propagande intensive en faveur du maintien de l'état de choses actuel en matière de religion et d'écoles. Au soir de cette journée une grande réunion populaire sanctionna par un vote unanime les résolutions qui avaient été discutées à la réunion du matin. Je passe sous silence l'assemblée générale de la Ligue des catholiques d'Alsace, qui eut lieu dans l'après-midi.

Le « vendredi » portait à l'ordre du jour l'organisation de la « Presse catholique ». Des spécialistes ont exposé la situation et les besoins de notre presse. A l'ordre du jour figurait l'examen de la presse hebdomadaire, périodique, quotidienne, les journaux du Haut-Rhin, ceux du Bas-Rhin; les moyens pratiques de propagande; l'aspect commercial et technique des moyens de diffusion; les tracts et feuilles volantes. On a pu constater que notre presse de langue allemande est admirablement outillée et qu'elle peut tenir en échec celle de nos adversaires. Deux trusts catholiques se partagent les imprimeries: la Société d'Edition du Haut-Rhin à elle seule, en possède sept. N'oublions pas de dire que l'abbé Bordron de Paris a fait une conférence sur l'œuvre du Franc de la Presse.

Enfin, le « samedi » a été employé à la revue des « œuvres morales et sociales ». Des rapports ont été présentés relativement à la statistique de nos institutions, aux syndicats chrétiens en Alsace, à la législation sociale, aux syndicats féminins, à la lutte contre l'immoralité, à l'organisation agricole, et aux secrétariats sociaux.

Ce rapide coup d'œil que nous venons de jeter sur les travaux de cette « Semaine » donnera, j'en suis sûr, l'impression que les catholiques d'Alsace ne sont pas restés inactifs et qu'ils s'organisent avec entrain.

Th. LEMBLÉ.

Millionnaire sans le savoir

Marseille, 29 novembre. — Ces jours derniers, alors que dans une banque locale, M. Panos Zograeos, courtier représentant, allait procéder à l'échange de titres provisoires du Crédit National 1920 en titres définitifs, il apprit qu'une de ses valeurs était sortie au tirage du 1er février 1920 et avait gagné le lot d'un million.

L'Éducation physique

Une loi toujours en suspens devant le Sénat veut rendre l'éducation physique obligatoire. Je ne pense pas qu'on puisse se désintéresser de ce problème, pour peu que l'on ait souci de l'avenir de nos enfants et de notre pays. Aussi voudrions-nous attirer l'attention sur quelques points particuliers de la future loi, ceux mêmes qui prêtent à discussion et sur lesquels on est tenté de donner son avis sans avoir de suffisants éléments d'appréciation.

I.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Jusqu'ici, l'Education physique, quelque peu méprisée et en quelques endroits tout à fait ignorée, était dirigée par les militaires. Ceux-ci, en effet, ont l'avantage de posséder une école d'instruction et de préparation de moniteurs, l'Ecole Militaire de Gymnastique et d'Escrime de Joinville-le-Pont. Ils sont les seuls à être favorisés et jouissent de ce fait d'une sorte de monopole officiel. Aussi, lorsqu'on désire actuellement faire bénéficier les enfants d'une éducation physique compétente, a-t-on recours en quelque sorte obligatoirement, aux moniteurs Joinvillais ou à leurs frères cadets, les moniteurs d'instruction physique du Corps d'armée.

Cette solution est loin de satisfaire tout le monde. Les militaires, en effet, ont un esprit particulier, façonné par l'habitude de la discipline et excellent pour la tâche normale qui leur incombe, à savoir l'éducation militaire de tous les citoyens. Quand il s'agit d'instruction physique à donner à des civils, cet esprit particulier semble à certains d'un rigorisme trop sévère, la formule apparaît moins heureuse. Puis, disons le mot, la présence de l'uniforme gêne beaucoup de gens à tort ou à raison.

Ce n'est pas tout. Avec toutes les belles qualités qu'on peut leur reconnaître, les militaires sont en nombre restreint et incapables de faire face à toutes les exigences. Il faut bien dire que le souhait de tout le monde est de voir ce nombre diminuer encore dans un nouveau pas vers la paix du monde. Alors, puisque les militaires, malgré toute leur bonne volonté, ne peuvent assurer l'enseignement de l'éducation physique dans toutes les maisons d'éducation, il faut songer à un autre élément instructeur.

C'est pourquoi M. Henry Paté a songé à transformer l'Ecole de Joinville en un Institut National d'Education Physique où les civils et les militaires auraient chacun leur place.

Pour le moment, sur qui peut-on compter en dehors des militaires ? Il y a des moniteurs de sociétés de gymnastique souvent anciens Joinvillais, des professeurs particuliers : tous sont animés des meilleures intentions et possèdent une très réelle compétence sur la gymnastique et ses applications. Mais quelle situation leur fait-on ? Au lycée, dans les collèges, donne-t-on à l'éducation physique la place qu'elle mérite? Certes non ! Et c'est là la première réforme à entreprendre : rendre à ce façonneur du corps le rang auquel il a droit, et le mettre pour le moins sur le même pied d'égalité que le professeur de belles-lettres ou de mathématiques. Chacun y gagnera, les maîtres et les élèves.

Aujourd'hui, devant l'insuffisance numérique des moniteurs civils et puisque les militaires sont considérés comme **indésirables** — ainsi qu'il ressort d'un premier débat à la Chambre sur la question — à qui va-t-on confier l'enseignement de l'éducation physique ? En principe, et tout le monde est d'accord sur ce point, il faudrait créer un corps de pédagogues spéciaux : ce n'est que l'insuffisance des cadres de ce corps nouveau qui a permis ou favorisé l'intrusion des militaires dans la question.

Gaston Vidal, grand maître de l'éducation physique au Ministère de l'Instruction Publique, a proposé une solution que nous croyons excellente au moins pour l'enfant au-dessous de 13 ans : **donner à l'instituteur la charge de l'éducation physique à l'école primaire.**

Les difficultés ne manqueront pas d'apparaître quand il faudra mettre ce principe en application. D'abord, les instituteurs sont incompétents et ce n'est pas leur faute s'ils ignorent une science que personne n'a jamais songé à leur enseigner. Ensuite, ils marquent peu d'enthousiasme pour augmenter les devoirs de leur charge et leur responsabilité.

La question de l'éducation physique obligatoire ne pourra donc aboutir que si, au préalable, on s'entend — et nous n'en sommes pas là, hélas! — sur la création de l'Institut National rêvé par Henry Paté, sorte d'Ecole normale du muscle et du mouvement, où l'on pourra former des maîtres compétents, et sur la réforme de l'enseignement, cette réforme que nous réclamons sans cesse, que tout le monde souhaite et qui n'aboutit jamais.

II

LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Elle est comme l'enseigne légendaire du barbier : « Demain, on rase gratis ». Demain n'arrive jamais. Bien mieux, de jour en jour le mal va en empirant et on croirait vraiment que certains pédagogues ont peur de voir rétrécir un jour le champ qu'ils ont l'habitude de labourer annuellement et qu'ils se hâtent de l'ensemencer plus touffu, sans s'apercevoir que la moisson sera d'autant moins brillante que la graine aura été moins bien sélectionnée.

J'ai sous les yeux le programme de la journée de travail dans une des grandes écoles **nationales** de Lille, groupant des jeunes gens de 16 à 20 ans. On m'excusera de ne pas apprécier pour ne pas donner jour à ma profonde pitié pour les adolescents soumis à ce rude labeur.

Je relève dans ce tableau de travail : lever 5 h. 30', coucher 21 h. 45', ce qui n'est déjà pas mal puisqu'il reste à ces jeunes gens le droit de dormir 7 h. 45' par 24 heures, temps que nous considérerons comme tout à fait insuffisant à cet âge-là et pour ceux qui fournissent un travail intellectuel sérieux.

Il reste 16 h. 15' de veille sur lesquelles l'élève fournit 12 h. 15' de travail obligatoire en classe, en étude ou à l'atelier. J'ai bien le droit et j'ai aussi le devoir d'affirmer qu'un jeune homme de 18 ans ne peut pas fournir cette somme de travail quotidien pendant un mois sans maigrir et s'anémier. Il reste 4 heures à ces malheureux pour se lever, se laver, prendre leurs repas, s'amuser et respirer tranquillement. Et il est question d'ajouter à ce programme trois heures par semaine de théories ou d'exercices en vue de la préparation au service militaire.

Faut-il redire qu'il y a en France une loi de 8 heures qui protège l'ouvrier? Et n'obtiendrons-nous donc jamais qu'une loi pareille intervienne en faveur de l'enfant et de l'adolescent? Si quelque jour les nécessités économiques obligent l'ouvrier à faire une heure supplémentaire — et l'on sait les résistances rencontrées à l'application de cette mesure déjà envisagée, — ne pourrait-on, d'ores et déjà, ramener à des limites plus raisonnables le temps d'attention que l'on exige de l'homme en puissance, dont un labeur aussi écrasant ne peut que diminuer le futur rendement ?

Ce que je dis ici d'une école primaire, et j'insiste encore sur cet adjectif qui double la force de mon argumentation, est aussi vrai, à peine atténué, de certains établissements d'enseignement. Je sais déplaire à ceux-là en signalant les erreurs qu'ils commettent. Mais puis-je faire autrement quand il y a tant de colonnes vertébrales déviées, tant de dos voûtés, tant d'anémiques pour lesquels on nous demande d'intervenir souvent trop tard?

Aussi bien n'est-ce pas le procès des éducateurs que je cherche à faire, mais seulement celui de méthodes qu'ils n'ont pas inventées, qu'ils ne peuvent appliquer sans un dangereux surmenage intellectuel. C'est donc pour eux que j'écris en fin de compte et ils devraient réclamer à mes côtés qu'on aère les programmes et qu'on obtienne l'amélioration souhaitée par tous les pères de famille.

Car il faut en arriver à ceux-ci et avouer que tous les parents en ont assez de cet état de choses. Il suffit aujourd'hui de mettre un enfant en pension dans certains établissements pour le voir s'anémier, perdre sa gaieté, son insouciance, son amour du jeu, maigrir, dépérir, toussoter, restreindre son amplitude thoracique et le libre jeu de ses poumons, pour voir sa colonne vertébrale fléchir sous l'action de fausses attitudes qu'aucun exercice de redressement ne vient compenser. Le beau résultat en vérité ! Et à quoi serviront tant de connaissances accumulées si ce brillant élève au cerveau surchauffé fait brusquement demain une méningite, une tuberculose ou quelque grave histoire de ce genre.

Or, ceci nous le voyons trop fréquemment et c'est le devoir du médecin de le signaler afin que parents et éducateurs réclament avec nous la réforme de l'enseignement. J'ai déjà dit qu'il y avait maints parents convaincus de cette nécessité ; la visite que me fit récemment un professeur réputé de la région pour me féliciter de la campagne que je mène contre le surmenage cérébral et pour m'affirmer que beaucoup de ses collègues partageaient entièrement mes idées, m'incline à croire que l'union sera facile à réaliser.

Elle est indispensable pour démolir cette nouvelle Bastille, forteresse derrière laquelle périclitent les jeunes énergies d'enfants dont la France désire plus que jamais voir s'épanouir toutes les admirables qualités qui sont sa fière tradition.

(à suivre).

60.000 francs de bagues escroqués à un bijoutier parisien

C'est en invoquant le nom du préfet de police et en usurpant la qualité de journaliste, que l'escroc a opéré

Paris, 29 novembre. — Un individu de trente ans environ, bien mis, à l'allure dégagée, se présentait chez un bijoutier, M. Meyer, de la rue de Provence.

— Je suis déclara-t-il, M. X... (et il donna le nom d'un de nos confrères), directeur de la presse à la préfecture de police. Désirant offrir une bague à sa femme, le préfet m'adresse à vous pour vous prier de vouloir bien me confier quelques bagues parmi lesquelles il puisse faire un choix.

Le bijoutier alla chercher un bagnier. L'individu désigna trois bagues enrichies de diamants et valant ensemble environ 60.000 fr. Puis il demanda au bijoutier de le faire accompagner en taxi jusqu'à la préfecture de police.

Arrivés à destination le quidam fait monter le fils du bijoutier derrière lui jusqu'au deuxième étage, franchit une première porte sur laquelle on lit: « Cabinet du préfet de police », puis une seconde, donnant accès dans un bureau. Toujours suivi du commis, l'homme jette un rapide coup d'œil sur des papiers et des journaux entassés sur une table.

— Rien d'urgent dans tout cela, murmura-t-il. Occupons-nous des bagues. Donnez-les-moi, voulez-vous Je reviens dans un instant.

Et l'homme de disparaître... pour ne plus revenir.

Fatigué d'attendre, le fils du bijoutier, morfondu sur une chaise, finit par s'inquiéter et demanda à un huissier ce que devenait M. X...

Alors M. Meyer flaira la vérité et donna le signalement du fugitif.

Il n'eut plus qu'une ressource : aller conter sa mésaventure à M. Ducrocq, directeur de la police judiciaire. Celle-ci fait activement rechercher le voleur, qu'on a tout de suite reconnu à son signalement.

C'est un nommé Cohen, dit André, déjà recherché pour diverses escroqueries en province et sous le coup de plusieurs mandats d'arrêt.

La fixation du prix du pain à Paris

Paris, 29 novembre. — On annonce que la Commission chargée de fixer officieusement le prix de revient du pain réunie, ce matin, à l'Hôtel de Ville, a décidé que, à l'avenir, le pain serait vendu: 1 fr. le kilo quand le cours des farines serait de 100/105 fr. le quintal; 1 fr. 05 lorsque la farine dépassera le prix de 105 fr. jusqu'à 105 fr. 99; 1 fr. 10 lorsque la farine vaudra de 106 à 112 fr.

LA CRÉATION des Chambres d'agriculure au Sénat

Un accord entre la Commission des Finances et de l'Agriculture

Paris, 29 novembre. — La Commission sénatoriale des Finances a entendu d'abord une communication de M. Henry Bérenger, rapporteur général, sur l'accord qui est intervenu entre les deux Commissions de l'Agriculture et des Finances au sujet du projet de loi concernant la création des Chambres d'agriculture.

Cet accord se résume dans les trois points suivants:

Les deux commissions acceptent la première partie des amendement Faure, etc., concernant le droit pour les chambres d'agriculture de créer des taxes ou primes pour les services qu'elles rendent; mais les deux commissions n'acceptent pas la seconde partie de ces amendements qui consisterait à autoriser les Chambres d'agriculture à établir et à percevoir des centimes additions sur le principal de la propriété foncière.

Enfin, les deux commissions sont d'accord pour accepter l'amendement Ruffier-Duquaire, concernant la subvention de l'Etat aux chambres d'agriculture, sous réserve que ces subventions reviendront en cinquième ligne, après les revenus des chambres ou subventions des départements et des communes.

La séance solennelle de rentrée à l'Institut Catholique de Paris

Paris, 29 novembre. — La séance solennelle de rentrée de l'Institut catholique a eu lieu, cet après-midi, en présence des archevêques et évêques protecteurs.

L'activité de chacune des Facultés : Sciences sacrées, Droit, Lettres et Sciences, a été exposée dans des rapports.

Après la remise des diplômes aux lauréats des concours, le recteur, Mgr Baudrillart, a donné lecture d'un rapport sur le mouvement général de l'Institut.

La séance a pris fin avec une allocution de Mgr Dubois de la Villerabel, archevêque de Rouen, qui, au nom des évêques protecteurs, a exprimé les félicitations de ceux-ci à l'Institut catholique et à son recteur.